

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous accueillir cet après-midi et je voudrais vous remercier tous, d'être venus aussi nombreux à notre AG. Ceci prouve l'attachement que vous témoignez à la vie de votre club et vous permettra d'échanger, poser des questions éventuellement.

Je remercie les membres du CA qui ont préparé la salle hier et la décoration réalisée par les participantes à l'atelier Loisirs créatifs animé par Arlette.

En préambule, je voudrais que l'on ait une pensée pour les adhérents ou anciens adhérents qui nous ont quitté depuis la dernière AG.

Je souhaite souligner tout particulièrement l'investissement de Guy Genuy qui a été membre du CA pendant 9 années dont 4 ans secrétaire et 2 ans Président de notre club.

Pendant sa présidence, Guy a renouvelé les statuts de notre club suite à notre adhésion à Générations mouvement l'année précédente en 2010 sous l'impulsion de René Chaperon qui était le précédent Président. Avec Jacques Robert notre chef de chœur de notre chorale, Guy a participé à la création de l'atelier chant car il aimait chanter et jouer de la guitare et des instruments à vent tel que le cornet à pistons...

Il a su ainsi consolider la belle évolution de notre association après René tout en protégeant une ambiance chaleureuse dans notre club.

En restant assis, je voudrais que l'on observe un moment de silence pour tous ces anciens adhérents.

#### **Personnes excusées :**

- Mme le Maire n'avait pas la possibilité de se libérer cet après-midi pour notre AG. Elle m'a prié de vous présenter ses excuses. Je note la présence de Sylvie Bourdé, Noël Avril et Maurice Andrieux élus qui leur permettra d'être les messagers auprès des autres élus.
- Marie-Cécile Durut s'étant excusée
- Eliane CHERDO membre du CA en déplacement professionnel et Christian LE CAM étant au lit pour un état grippal.

Nous aurons l'honneur d'avoir la présence d'Henri Lemoine Président national de Générations mouvement. Il va arriver au cours de notre AG car cet après-midi il doit être présent à des obsèques à Pordic de l'ancien Président de l'association départementale des personnes en fin de vie le Dr Yves Fleury.

Maintenant, je déclare notre 43<sup>ème</sup> AG ordinaire de notre club ouverte puisque le quorum est largement atteint 126/177

Avant de commencer l'ordre du jour et pour le bon déroulement de l'élection du tiers sortant en fin de l'AG, le vice-président a choisi 2 adhérents, pour être scrutateur.

Ce sera Georges Baumont et Christian Moy qui ne sont pas membres du CA

Comme secrétaire de séance, je vous propose Nicole Garoche

### **L'ordre du jour**

Lecture du procès-verbal de la 42<sup>ème</sup> AG l'an dernier par Eugène Bienne Vice-président

#### **Procès-verbal de l'AG ordinaire 2018 de l'association « Club La Joie de Vivre ANDEL »**

Les membres de l'association « Club La Joie de Vivre ANDEL » se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 11 décembre 2018 à 13h30, à la salle du Vieux Moulin à Andel suite à une convocation envoyée par courriel ou/et courrier en date du 24 novembre 2018.

Il a été établi une feuille d'émargement des adhérents présents et représentés (la liste des participants est en annexe).

Après émargement des adhérents et paiement de leur cotisation, la 41<sup>ème</sup> assemblée générale du club a été déclarée ouverte à 14h20 par Eugène Bienne en qualité de Président en exercice de l'association. Nicole Garoche a été nommée secrétaire de séance. Pierre Delanoue et Gérard Jégu ont été désignés scrutateurs (en vue du comptage des votes).

Conformément à l'article 8 des statuts, le quorum étant atteint avec 118 membres à jour des cotisations présents ou représentés ayant signé la feuille de présence, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2017

Colette Desbois vice-président a lu le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2017.

### Rapports

- Rapport d'activité : L'ensemble de l'activité de l'année 2018 a été commentée par Nicole Garoche et Daniel Donet, secrétaires en exercice avec l'appui d'un diaporama (le rapport présenté lors de l'AG est en annexe)
- Rapport financier : Le bilan financier de l'année 2018, clos au 30 novembre 2018, a été présenté par Maurice Goarin, trésorier en exercice à l'aide d'un diaporama.

L'exercice 2018 se résulte avec un résultat négatif de - 2 109 74 €.

Après examen des comptes le 10/12/2018, les 2 vérificateurs aux comptes élus à l'AG 2017 (Arlette Briens et Marie-Thérèse Blanchard) attestent ne pas avoir constaté d'irrégularité sur les comptes présentés par le trésorier et déclarent sincère les documents qui ont été présentés.

- Rapport d'orientation pour l'année 2018 : Il a été présenté par le Président en exercice (le rapport présenté lors de l'AG est en annexe)

### Approbation des résolutions

- ✓ Première résolution : Adoption du procès-verbal de l'AG 2017 (vote à main levée)

Après avoir entendu la lecture du procès-verbal 2017, lu par la vice-présidente Colette Desbois, l'assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL » approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- ✓ Deuxième résolution : rapport d'activité (vote à main levée)

Après avoir entendu le rapport d'activité 2018 présenté par les secrétaires du « Club La Joie de Vivre ANDEL » Nicole Garoche et Daniel Donet, l'assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL » approuve ce rapport, à l'unanimité.

- ✓ Troisième résolution : rapports financiers (vote à main levée)

- 1- Après avoir entendu le rapport financier 2018 présenté par le trésorier Maurice Goarin, l'assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL » et la déclaration des vérificateurs aux comptes approuve ce rapport à l'unanimité.
- 2- L'Assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL », à l'unanimité donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion.

- ✓ Quatrième résolution : rapport d'orientation (vote à main levée)

Après avoir entendu le rapport d'orientation présenté par le Président et les nouveaux projets pour l'année 2019, l'assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL » approuve ce rapport à l'unanimité.

- ✓ Cinquième résolution : vote des cotisations (vote à main levée)

L'Assemblée générale du « Club La Joie de Vivre ANDEL » approuve à l'unanimité la proposition du Président de maintenir la cotisation pour l'exercice 2020 à 14,00 €.

- ✓ Sixième résolution : élections au Conseil du « Club La Joie de Vivre ANDEL » (vote à bulletin secret).

Au regard de l'article 14 de nos statuts qui prévoient le renouvellement des membres du conseil d'administration par tiers tous les ans ; 7 postes sont à pourvoir :

- Membre souhaitant ne plus poursuivre son mandat : Colette Desbois vice-présidente.

- Candidats sortants rééligible : Eugène Bienne, Marie-Annick Blanchard, Françoise Goarin, Léon Urfié, Joël Cherdo, Daniel Donet

- Candidats entrants : Pierrette Lemercier.

Élections : nombre de membres présents : 118, nombre de votants 113, nombre de bulletins exprimés : 113

Sont élus au Conseil d'administration du « Club La Joie de Vivre ANDEL » pour un mandat de 3 ans : Eugène Bienne (113), Marie-Annick Blanchard (113), Françoise Goarin (113), Léon Urfié (113), Joël Cherdo (113), Daniel Donet (113), Pierrette Lemercier (112).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Le Président  
Eugène BIENNE

La Secrétaire de séance  
Nicole GAROCHE

Le Secrétaire  
Daniel DONET

## **Présentation d'un règlement intérieur (RI)**

Maintenant je vais vous présenter un règlement intérieur qui complètera les statuts de notre club.

Pourquoi ce document maintenant ?

Jusqu'à présent, il n'y en avait pas mais il était mentionné dans nos statuts établis fin décembre 2011 sous la présidence de Guy Génuy.

- Le RI permet d'apporter une souplesse dans la gestion de notre club car sans RI, toutes les décisions prises en CA devraient être approuvées par les adhérents lors de l'AG suivante avant leurs mises en application. Donc une certaine lenteur des décisions prises par le CA.

- Le RI permet aussi de définir toutes les fonctions du CA

Par contre, il ne doit jamais être en contradiction avec les statuts. Il ne doit apporter uniquement que des précisions.

En cas de litiges on se réfère d'abord aux statuts et ensuite au RI.

Ce document que j'ai élaboré a été présenté au bureau puis au CA et après discussions et quelques modifications, il a été validé lors de notre réunion du 13 septembre. Ceci me permet de vous le présenter aujourd'hui.

## **Présentation du règlement intérieur à l'AG**

**Préambule :** Le présent règlement intérieur précise et complète les dispositions adoptées dans les statuts (cf. : art. 13 des statuts). Il a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de l'association non prévues dans les statuts, notamment les points se rapportant à l'administration et au fonctionnement interne de l'association. Il détermine le rôle de chaque « ELU » : membre du Conseil d'Administration (CA) - membre du bureau - membre des diverses commissions - référent.

### Article 1 : Rappel des objectifs de l'Association

En complément de l'art. 2 des statuts, ce document précise que l'association met tout en œuvre pour favoriser toutes actions de solidarité contribuant à rompre l'isolement de ses adhérents en organisant différentes réunions (repas, loto interne, jeux de société...), diverses activités (ateliers chant, loisirs créatifs et danses bretonnes - randonnées - vélo-vert, boules et autres ...), sorties, séjours, voyages et visites. Elle s'engage aussi à entretenir périodiquement ou à créer éventuellement les chemins pour les activités de randonnée pédestre et vélo-vert sur la commune.

### Article 2 : Adhésion (cf. l'art. 5 des statuts)

Toutes personnes (retraitées, seniors, leur conjoint plus jeune mais aussi toutes personnes quel que soit son âge, sa situation professionnelle) demeurant dans la commune ou hors commune, peuvent adhérer pour participer aux activités. Pour être membre, il faut remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par le CA. Si un adhérent participe aux activités de 2 clubs, il doit payer une adhésion pleine dans les 2 clubs (C'est une résolution qui avait été adoptée par la fédération départementale). La perte de la qualité de membre ne permet pas d'exercer une action de récupération des cotisations versées. En 2010, l'AG du club a ratifié la décision prise par le conseil d'administration d'adhérer à Générations mouvement (GM) et s'est engagé à lui reverser une part de la cotisation annuelle des adhérents (cf. : statut de générations mouvement). L'adhésion à GM permet de bénéficier d'un réseau efficace et reconnu : solidarité, sorties et voyages, avantages économiques, assurances spécifiques aux activités et voyages (Cohésion Arcange)...

### Article 3 : Le Conseil d'Administration (- En complément de l'art. 10 des statuts, le CA) :

- fixe chaque année le montant des cotisations annuelle (ainsi que le montant pour une nouvelle adhésion en cours d'année) qui doit être ratifié lors de l'assemblée générale (AG),
- fixe le montant des participations demandées pour les manifestations, repas, activités, sorties, voyages ou autres...,
- peut modifier la date de clôture des comptes sous réserve de maintenir un bilan par année civile et doit être fixée au maximum 6 mois avant l'AG suivante,
- sollicite des nouveaux membres éventuellement au CA en cas de poste à pourvoir.

Un membre absent à la réunion peut remettre au Président, avant l'ouverture de la séance au plus tard, une procuration écrite pour un autre membre présent. Il sera admis 2 procurations maximum par membre. Le vote des résolutions s'effectue à main levée sauf si un tiers des membres présents demande pour une résolution, le vote à bulletin secret.

Le nombre de mandats consécutifs des membres élus est en principe limité à 5 mandats à partir de ce présent RI. L'ensemble des administrateurs bénéficie d'une assurance souscrite par Générations mouvement auprès de Groupama-Arcange.

### Article 4 : Le Bureau

Les Membres du Bureau (Président et vice-président, les secrétaires et trésoriers) exercent leurs pouvoirs collégialement. Le Bureau :

- ↳ prépare et exécute les décisions du CA,
- ↳ peut se réunir à tout moment,
- ↳ peut être appelé à prendre des mesures de suspension ou d'exclusion d'un adhérent en cas de manquement grave à l'éthique de vie de l'association (art. 6 des statuts).

Les membres du Bureau ne peuvent en aucun cas recevoir de contributions. Mais, le CA peut décider du remboursement des frais causés par l'exercice de leur mandat.

#### Article 5 : Le Président (ou en son absence le vice-président)

Le président est juridiquement responsable. Il doit être informé de tout ce qui touche à la gestion de l'association :

- peut à tout moment intervenir, soit en réunissant le Bureau, soit en convoquant le CA. Il peut même exiger une AG,
- fixe l'ordre du jour du Bureau et coordonne l'activité du dit Bureau et du CA,
- est chargé, dans le cadre de ses fonctions, des relations avec les pouvoirs publics et diverses associations.

#### Article 6 : Le Secrétaire et son adjoint

Ils font la liaison entre le Président, le Bureau et les membres. Ils :

- sont responsables de la tenue des différents registres de l'association (registre des délibérations),
- s'occupent des convocations par voie électronique de préférence (AG : 15 jours au moins avant l'AG, CA : 8 jours avant réunion, bureau),
- rédigent les procès-verbaux des AG et des CA co-signés avec le président pour les certifier conformes,
- s'assurent du bon fonctionnement juridique et administratif de l'association (déclaration à la Préfecture [«https://www.service-public.fr/associations»](https://www.service-public.fr/associations) chaque modification du bureau et auprès de la Fédération départementale « Générations mouvement 22 »),
- sont garants que les documents administratifs et règlementaires sont à jour et que les demandes de subventions sont déposées dans les délais,
- sont responsables de la communication en général. Ils échangent principalement avec l'adresse électronique de l'association,
- tiennent les archives du club,
- transmettent à tous les adhérents le programme annuel des actions en cours, le programme mensuel des diverses activités et manifestations, etc....,
- réservent les salles ou équipements (pour les réunions et activités auprès du secrétariat de la mairie) et déposent dans les délais règlementaires les déclarations de débit de boissons si nécessaire pour certaines manifestations.

#### Article 7 : Le Trésorier et son adjoint

Ils ont la charge de contrôler la gestion de l'association pour le compte du Président. Ils

- ↳ préparent et exécutent les décisions financières prises par le CA,
- ↳ tiennent à jour la comptabilité de l'association. Ils sont responsables de la bonne tenue des comptes et de leur présentation en AG. Ils doivent respecter la fiscalité prévue dans le cadre de la loi 1901 concernant les associations. Concernant les réserves accumulées en cours d'exercice, le trésorier doit respecter les tolérances des services fiscaux (les réserves ne doivent pas dépasser plus d'un an à un an et demi le budget de fonctionnement annuel de l'association),
- ↳ veillent à la tenue des comptes bancaires et s'assurent de la mise à jour des personnes habilitées auprès de la banque,
- ↳ encaissent les cotisations des adhérents puis distribuent et gèrent les cartes d'adhésion,
- ↳ sont chargés des achats pour le bon fonctionnement des activités, manifestations et animations diverses,
- ↳ recueillent les différentes inscriptions (repas, activités, sorties, spectacles...),
- ↳ éditent la feuille de présence pour l'AG et les bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant,
- ↳ tiennent à jour la base de données des adhérents sur l'application SAGA de Générations mouvement et communique régulièrement la liste actualisée des adhérents au secrétaire et président.

#### Article 8 : Les vérificateurs aux comptes

Deux vérificateurs aux comptes sont élus lors de l'AG pour un mandat de 3 ans et rééligibles pour constater la conformité du compte de résultats et du bilan. En aucun cas le vérificateur ne doit s'immiscer dans la gestion de l'association et il ne peut être membre du CA. La mission du vérificateur aux comptes consiste dans la vérification de l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan ; de la tenue effective des registres obligatoires des procès-verbaux des CA et des AG ; de la sincérité des informations portées sur les rapports du CA. La régularité et la sincérité des comptes sont donc les bases essentielles de cette mission, que le vérificateur certifiera dans son rapport. Des observations et réserves peuvent naturellement être formulées.

#### Article 9 : Rôle des correspondants (tous les membres du CA)

Leurs rôles sont primordiaux : ce sont eux qui font le lien des personnes désireuses d'adhérer au club et être à l'écoute des attentes des adhérents. Ils participent au bon fonctionnement de l'association lors des manifestations et réunions diverses.

#### Article 10 : Rôle des référents d'activités et animations

Pour une bonne organisation, des référents sont nommés. Ils facilitent en particulier le bon déroulement de l'activité ou animation et font l'interface entre le bureau et les adhérents pratiquant l'activité ou l'animation à laquelle ils sont désignés.

#### Article 11 : Les commissions

Sur proposition du Bureau, le CA peut créer diverses commissions (loisirs, culturelles, sociales, voyages, etc...). Le Bureau décide de la composition de chaque commission où le président doit être présent ou représenté. Le rôle de chaque commission est de réaliser des projets sur des questions d'actualités. La commission fait des propositions au CA sur des sujets abordés et suit la réalisation des projets. Un compte-rendu des réunions doit être établi pour en informer les administrateurs. Le CA peut décider de supprimer une commission ou d'en suspendre temporairement l'activité.

#### Article 12 :

Le présent règlement intérieur peut être modifié ou complété à tout moment par décision du CA sur proposition du Bureau, toutefois il ne doit faire apparaître aucune contradiction avec les statuts. Toute modification est applicable immédiatement après validation du CA et sont annoncées lors de l'AG suivante. Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque membre du CA. Un adhérent, à sa demande, peut consulter le règlement intérieur auprès du secrétaire.

Ce document a été approuvé par le Conseil d'Administration le 13 septembre 2019

Après avoir donné la parole aux adhérents (aucune question), je mets à votre approbation ce règlement intérieur en vous demandant de lever la main

Qui est contre : 0 main levée      qui s'abstient : : 0 main levée      Donc adopté à l'unanimité

Maintenant, Michel Moulinet, secrétaire, va vous présenter le bilan des activités et des manifestations pendant l'année 2019.

### **Assemblée Générale 2019**

#### **Rapport d'activités**

#### **Les principales finalités du club La Joie de Vivre**

- Faciliter les rencontres et les liens d'amitiés entre les adhérents
- Organiser des séjours
- Proposer des activités adaptées
- Informer et former les adhérents sur des thèmes qui les concernent
- Participer à l'animation locale
- Participer aux actions de la fédération Générations Mouvement

Des activités nombreuses et variées pour répondre aux attentes des adhérents en fonction de leurs goûts et aptitudes

Des activités animées par des membres bénévoles du club

MERCI A EUX !!!

#### **Faciliter les rencontres et les liens d'amitiés entre les adhérents**

- Des réunions mensuelles ouvertes à tous avec des jeux et un repas à thème ou un goûter
- Un repas annuel (16 novembre, 125 participants)
- Un loto interne (8 janvier)
- Une galette des rois
- Une sortie annuelle (11 juin, Roscoff, 57 Participants)

#### **Organiser des séjours**

- Séjour en Italie (21 au 28 mai, 49 participants)
- Participation au salon des groupes (28 mars, Laval)
- Préparation du séjour 2020 sur la Côte d'Opale (24 au 30 mai 2020, Merlimont, 52 inscrits)

#### **Sorties annuelles**

- Randonnée de fin d'année (2 juillet, Laurenan)
- Randonnée Interclub (10 septembre, Trémoré)
- Sortie Vélo vert (6 juin, Canal d'Ille et Rance, 28 cyclistes)

#### **Proposer des activités**

#### **Des activités hebdomadaires ou bimensuelles**

- Atelier chant (2 lundis par mois)
- Randonnée (tous les mardis, 35 sorties dans l'année)
- Danses bretonnes (2 mercredis par mois)
- Vélo vert / VTT (tous les jeudis)
- Loisirs créatifs (2 vendredis par mois)
- Généalogie (2 vendredis par mois)
- Boules Bretonnes (tous les mardis et samedis)

### **Informier et former**

- Une formation aux premiers secours (suite formation 2018)
- Une séance d'information de la gendarmerie sur la sécurité des seniors (8 mars)

Sans oublier :

Le loto annuel à Plédéliac animé par Dom'Animation (18 avril, 480 joueurs)

### **Proposer des activités**

#### **Participer à l'animation locale**

- La gestion et entretien du sentier des Gernottes
- La contribution aux manifestations organisées par les autres associations andeloises (Andel'Îr, Comité des fêtes...)

#### **Participer aux actions de la fédération Générations Mouvement**

#### **En lien avec les Aînés du Penthièvre**

- Accueil de l'assemblée générale (6 février)
- Concours de dictée (Sélection pour épreuve dptale, 13 février, La Malhoure)
- Accueil et organisation de la marche bleue de printemps (29 mars)
- Organisation du loto (3 août, Lamballe, animation : Jacky)
- Participation à la marche rose (27 septembre, la Malhoure)

#### **En lien avec la Fédération départementale**

- Participation à l'AG départementale (17 avril, Plaintel)
- Participation à la formation des présidents et secrétaires (12 février, Plaintel)
- Journée de l'amitié (25 juin, Dolo)
- Spectacle « Sur la route des Balkans » (4 novembre, Salle de l'Hermione)

Comme, vous avez pu le noter les activités 2019 ont été très nombreuses et vous avez pu constater que la fréquentation est de plus en plus importante. Je voudrais maintenant, au nom du CA, remercier :

- les secrétaires, Michel et Nicole, qui toute l'année ont le souci de vous informer de l'activité de notre club par divers médias, avec l'envoi de @ de préférence, et pour celles ceux qui en n'ont pas par des supports papier et les brèves de la commune, la presse (j'en profite de remercier les correspondants presse Serge Guoussan, Roger Guyot et Jacques Le Bruno directeur du Penthièvre),

- Un petit souhait - Pour faciliter le travail des secrétaires afin de bien échanger, on souhaiterait que les personnes qui ont une adresse @ nous la communique. Ceci facilite et allège considérablement le travail des secrétaires.

- Pour suivre la vie de notre association, ayez aussi le réflexe de surfer sur vos ordi, téléphones portables, tablettes pour avoir les dernières actualités sur notre site Web qui est actualisé en permanence,

- Je tiens aussi à remercier les adhérents qui animent les diverses activités bénévolement : Jacques Robert (chant), René et Solange Briens (danse bretonne), Colette Desbois (secourisme) et tous les référents des diverses activités (Nicole Garoche, Rémi Andrieux, Joël Cherdo, Serge Garoche et Alain Vilsalmon),

Je voudrais souligner les 2 nouvelles activités qui ont été créées cette année et qui sont animées par d'autres bénévoles du club : Arlette Briens secondée par Paulette Le Hoanen (Loisirs créatifs), Maurice Goarin (généalogie).

- Je voudrais remercier aussi les randonneurs qui proposent et reconnaissent les circuits de randonnée en amont (Georges Baumont 3, Nicole Garoche 3, Thérèse et Christian Moy 3, Nelly Donet 3, Eugène Bienne 2, Annick Briens 2, Simone Le Gorguillé 1, Les Lamballais 1, Marie-France Pen 1, Colette Desbois 1, Joël Cherdo 1, Marie-Yvonne Beurel 1, Rémi Andrieux 1, Paulette Le Hoanen 1, Joseph Hervé 1, Prosper et Aline Dutemple 1,

- Remercier les bénévoles du club qui participent à l'entretien périodique du chemin des Gernottes (Eugène Bienne, Serge Garoche, Georges Baumont, Serge André, Joël Cherdo, Joël Rondel, Christian Le Cam, Gilbert Nivet, Rémi Andrieux, Maurice Goarin, Serge Guoussan, Michel Gesbert, Prosper Du Temple, Alain Cornillet, Jean-Paul Boilet, ainsi que quelques membres AGA, ECT (Entente Cyclo tourisme) Lamballe, élus à la journée du mois de septembre. Je remercie aussi Serge Garoche pour le matériel qu'il met à notre disposition (giro-broyeur) qui soulage énormément les travaux d'entretien et bien sûr Eliane Cherdo (Nicole Garoche en son absence) qui nous offrent le matin, le café et gâteau très apprécié sur le parking de Germon.

- et je terminerai par les remerciements des membres du CA

Je souhaite vous remercier pour votre sérieux et important engagement dans le fonctionnement du club, votre présence à chaque réunion du CA et l'entraide extraordinaire lors des repas et de nos rassemblements,

- et maintenant je remercie, vous tous, adhérents, pour la bonne ambiance sur l'ensemble des activités ou rassemblements où la convivialité, la solidarité, le sourire, la bonne humeur, les bonnes relations, la camaraderie, l'amusement sont les principaux composants de notre association. Je pense que c'est tous ces ingrédients qui font que nous avons le plaisir de nous retrouver toute l'année dans ce contexte d'amitié et de complicité.

A ce jour, nous sommes 177 adhérents avec une moyenne d'âge de 70,5 ans (un des plus jeunes du département). Maurice vous donnera la répartition des âges :

- moins de 70 ans : 82 soit 46,3 %
- de 70 à 79 ans : 74 soit 41,8 %
- 80 ans et plus : 21 soit 11,8 %

### **Présentation du bilan financier**

Maintenant, Maurice, trésorier va vous présenter le bilan financier de l'année 2019 avec une nouveauté car le CA a pris la décision de clôturer l'exercice au 31 août 2019 et non au 30 novembre comme les années précédentes. Le délai entre la date de clôture (30 novembre) et la date de l'AG était trop court pour avoir toutes les factures du dernier mois de l'exercice.

Maintenant, nous allons entendre les vérificateurs aux comptes : Arlette Briens et Marie-Thérèse Blanchard

### **RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**

#### **EXERCICE 2019**

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons examiné les comptes du Club La Joie de Vivre Andel, clos à la date du 31 août 2019 et qui portaient sur la période du 1er décembre 2018 au 31 août 2019.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen ont été mis à notre disposition. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications que nous avons souhaité en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

A Andel, le 9 décembre 2019

Mme Arlette BRIENS  
Vérificatrice aux comptes

Mme Marie-Thérèse BLANCHARD  
Vérificatrice aux comptes

- Après cette présentation, je remercie les trésoriers (Maurice et Joël) qui font un travail non visible mais indispensable pour la vie du club (tenue des comptes, achat des denrées pour nos diverses manifestations) avec le souci d'une bonne gestion.

Je remercie aussi les vérificatrices aux comptes, Arlette et Marie-Thérèse qui interviennent en toute indépendance puisqu'elles n'appartiennent pas au conseil d'administration.

Le bilan présenté par Maurice semble bien sur très positif grâce en particulier au loto du mois d'avril + 2 501,98 € (mais souvenons-nous que les années précédentes, il s'équilibrait en 2018 : seulement 113 € et en 2017 il était déficitaire : -500 €).

- J'en profite de remercier les membres du CA et certains adhérents qui ont participé à la réussite de notre loto cette année. Loto qui nous apporte des substances non négligeables pour notre trésorerie grâce à l'aide apportée le jour même du loto (mise en place tables et chaises, tenue des différents postes) mais aussi la participation des crêpières et des pâtisseries qui permettent de réduire les dépenses, nos fidèles fournisseurs de lait (Thérèse et Christian) et de cidre Noël et Claude, nos partenaires Groupama pour l'impression des flyers et les membres qui ont distribué les flyers sur les lotos les semaines précédentes.

Il est nécessaire de souligner aussi que par rapport au changement de la date de clôture des comptes, nous n'avons pas dans cet exercice (comme le rappelait Maurice) le repas de fin d'année (équivalent à 1800/2000 €).

- Je remercie la municipalité pour la subvention de 500 € qui nous est allouée, la mise à disposition des salles (Méridel et Vieux Moulin) et de matériel comme le vidéoprojecteur aujourd'hui, l'insertion de nos activités dans les Brèves et d'articles dans le magazine.

Je remercie les secrétaires de mairie (Marie Odile et Françoise) qui nous réservent toujours le meilleur accueil à nos sollicitations ainsi que le personnel d'entretien des salles (Chantal et Annabella).

- Maurice, vous l'a dit mais je tiens à préciser aussi que les séjours ou voyages que l'on réalise chaque année s'équilibre uniquement par la participation des adhérents participants et n'ont aucune incidence sur la trésorerie du club. Bien au contraire, le reliquat des versements, si peu soit-il, est reversé au club.

### **Cotisations 2021**

- Vu la situation financière et par rapport aux clubs voisins du Penthièvre, le conseil d'administration vous propose le maintien de la cotisation de 2020 pour l'année 2021 soit 14,00 €. Sur cette somme, nous reversons 6,00 € à la fédération de GM.

### **Nouveauté cette année**

RGPD – Depuis la loi 2016, chaque organisme public ou privé qui traite des données personnelles doit se conformer au Règlement Général de la Protection des Données d'où la mise en place cette année dans plusieurs départements dont les Côtes d'Armor d'un fichier pour la gestion des adhérents avec une nouvelle application de GM « SAGA » « Solution d'Aide à la Gestion des Associations ».

Je profite de remercier Maurice Goarin pour son investissement qui a permis d'actualiser notre fichier « adhérents » au mois d'octobre (nous avons essayé les plâtres avec une lenteur extrême de l'application) Maintenant, l'application a été améliorée. Vous avez sans doute remarqué que l'on ne vous a pas remis de cartes ou de timbre cette année. Par rapport à la mise en place de cette nouvelle application, vous la recevrez qu'au mois de février prochain.

### **Élections du tiers sortants**

Pour un bon déroulement de l'élection du tiers sortants, je vous propose maintenant de réaliser la réélection ou l'élection des membres pour le prochain CA

#### **Renouvellement tiers sortant**

Actuellement, nous sommes 19 membres au CA. En 2016, 3 membres (Michel Moulinet, Marie Hélène Nivet, Jocelyne Urfié,) avaient été élus et donc leur mandat est à renouveler cette année. Jocelyne a manifesté le désir de ne pas renouveler son mandat.

Par ailleurs pour équilibrer le tiers sortants, nous vous proposons par anticipation d'une année, le renouvellement de 3 mandats (Nicole Garoche, Maurice Goarin et Eliane Cherdo)

Suite à la convocation que vous avez reçue, il n'y a eu aucune candidature d'adhérent à se manifester.

Pour compléter le nombre de membres au CA, nous avons sollicité une adhérente qui a accepté de rentrer au CA : Marie-Claude Hercouët

#### **Notre proposition sur le bulletin qui vous a été remis lors de l'émargement**

#### **Mandats à renouveler :**

Candidats rééligibles : Michel Moulinet, Marie Hélène Nivet, Eliane Cherdo, Nicole Garoche, Maurice Goarin,

**Nouvelle candidature :** Marie-Claude Hercouët

Maintenant, on va recueillir vos bulletins afin que les scrutateurs désignés en début de séance dépouillent vos suffrages.

### **Maintenant, Nicole Garoche, secrétaire va vous présenter le calendrier des principales manifestations en 2020**

#### **Calendrier manifestations 2020 - Proposition**

- Mardi 7 janvier à 14h00 Salle Méridel – Réunion mensuelle, loto interne et galette des rois.
- Mardi 11 février à 14h00 Salle Méridel – Réunion mensuelle, belote, jeux, de société, boules, marche, crêpes.
- Mercredi 12 février à 14h00 La Malhoure salle St Event – Dictée : qualification pour le concours départemental.
- Mardi 10 mars à 12h00 Salle Méridel – potée, belote, jeux de société, marche, boules.
- Mercredi 25 mars à 8h30 Salle des fêtes de Plœuc-sur-Lié – Finale départementale Belote avec repas
- Jeudi 26 mars à 14h00 Salle Avenir Plaintel – Finale départementale de dictée sur inscription
- Vendredi 27 mars à 14h00 – Marche de Printemps du Penthièvre – Lieu non défini
- **Jeudi 16 avril à 14h00 – Foyer rural Plédéliac - Loto annuel du club avec Dom Animation**
- Mardi 21 avril à 12h00 Salle Méridel – langue de bœuf, belote, jeux de société, boules, marche,
- Mardi 12 mai à 12h00 Salle Méridel – grillades, belote, jeux de société, boules, marche
- **Du dimanche 24 au samedi 30 mai – Séjour Côte d'Opale à Merlimont 62**
- Jeudi 4 juin Sortie vélos toute la journée – Covoiturage – Lieu non défini
- Mardi 9 juin Excursion en car de tourisme d'une journée pour tous les adhérents – Lieu non défini
- Mardi 24 juin à 14h00 Salle Méridel - Réunion mensuelle, belote, jeux de société, boules, marche, goûter
- Mercredi 25 juin à 8h30 – Journée de l'amitié de Générations-Mouvement + ECC<sup>1</sup> à Dolo
- Mardi 30 juin Journée randonnée, pique-nique, le soir à 19h00 salle Méridel, galettes-saucisses
- Samedi 8 août à 14h00 – Loto des clubs du Penthièvre GM à la Salle Municipale de Lamballe
- Mardi 1er septembre à 14h00 – Reprise des activités – Randonnées, boules
- Vendredi 4 septembre à 14h00 – Boulodrome de la Richardais – Concours de boules interne
- Mardi 8 septembre à 8h00 – Sortie randonnée avec pique-nique (lieu à définir)
- Mardi 15 septembre à 12h00 Salle Méridel – grillades, belote, jeux de société, boules, marche
- Vendredi 25 septembre à 14h00 – Marche d'automne du Penthièvre par l'Amicale des retraités de Lamballe
- Mardi 13 octobre à 14h00 Salle Méridel - Réunion mensuelle, belote, jeux de société, boules, marche, goûter
- Mardi 3 novembre à 14h00 Salle Méridel – Réunion mensuelle avec concours de belote réservé aux adhérents, goûter
- Lundi 9 novembre à 17h00 Salle Hermione St-Brieuc – Spectacle « Les Pépites de l'Amérique du Sud »



- Mardi 10 novembre à 9h00 - Réunion résultat Loto du Penthièvre-GM 2020 - Calendrier 2021 - Org. Club Joie de Vivre Andel
- Samedi 21 (et non le 14) novembre à 12h00 - Repas annuel des adhérents à la salle du Vieux Moulin à Andel
- Mardi 8 décembre à 13h30 Salle du Vieux Moulin – 44ème Assemblée générale 2020 et bûche de Noël

A ce calendrier, s'ajoutent les séjours « **SENIORS EN VACANCES 2020** » proposés par la fédération « Générations mouvement 22 ». Vous avez reçu la documentation la semaine dernière et elle se trouve sur notre site web.

5 centres de vacances, vous sont proposés avec des tarifs préférentiels

«La Baule» LoireAtlantique	Du 02 au 09 Mai 2020
«Les Etables» Haute Loire.	Du 11 au 18 mai 2020
«Ambleteuse» Pas de Calais.	Du 22 au 29 Août 2020
«Bitche » Moselle	Du 05 au 12 Septembre 2020
«Forge Les Eaux» Seine Maritime	Du 19 au 26 septembre 2020

NB : Inscription avant le 24 février 2020 directement à la Fédération car vous devez transmettre quelques données personnelles.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2020 sera encore bien remplie, ceci vous permettra de choisir, je l'espère, une ou plusieurs activités ou manifestations qui vous et nous permettrons de passer d'agréables moments.

### **Maintenant quels sont nos projets pour l'année à venir : (5)**

- 1- Réfléchir sur la destination du prochain voyage à l'étranger en 2021.... Plusieurs destinations sont possibles : Croatie, Crète, Bulgarie, Roumanie, Portugal, Pays du Nord de l'Europe, une croisière ou autres... Je vous propose d'en parler aux membres du CA qui feront remonter vos propositions,
- 2- Voir la possibilité d'une réunion d'information avec un notaire sur le thème : les successions,
- 3- A la demande de certains adhérents, créer ou reproposez une nouvelle activité : balade à vélo sur les chemins d'exploitation et routes vicinales sur Andel et communes environnantes,
- 4- Ouverture d'un chemin communal à la randonnée « entre La Saudraie et Les Châteliers » afin de créer une nouvelle variante au sentier de randonnée des Gernottes. J'ai demandé par courrier l'autorisation à la mairie, s'il était possible de le défricher. Hier soir, après les commentaires du 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil a délibéré en accordant le défrichage par nos soins. Maintenant nous allons rencontrer prochainement les riverains de ce chemin.
- 5- Suite à une proposition de la Présidente de l'OGEC, Gaëlle Le Coustumier : voir si on peut créer un partenariat avec l'école dans le cadre des relations intergénérationnelles. Nous avons eu un 1<sup>er</sup> échange avec elle et la Directrice de l'école.  
(ce n'est pas de suppléer au rôle des parents d'élèves mais plutôt de créer des échanges avec les écoliers pour leur expliquer dans le cadre des thèmes de leur programme de l'année scolaire, par exemple : l'évolution de nos anciens métiers (dans le milieu agricole mais aussi artisanal), les coutumes d'antan, l'évolution de notre commune, etc...)

Une adhérente s'est exprimée sur le dernier projet, en soulevant la question du statut de l'école car nous sommes une association laïque et nous interviendrions dans un établissement privé ?

### **Vote des résolutions**

1. Le PV de l'AG 2018 qui a été lu par Eugène, Vice-Président
2. Le règlement intérieur a été déjà réalisé en début de séance
3. Le rapport d'activité présenté par les secrétaires,
4. Le bilan financier et le résultat de l'exercice 2019 arrêté au 31 août et présenté par les trésoriers,
5. Déclaration des vérificateurs aux comptes qui vous a été lu,
6. Le rapport d'orientation pour l'année 2020 présenté par le Président,
7. La validation du maintien de la cotisation des adhérents pour 2021 à 14,00 €,
8. L'élection des nouveaux membres au conseil d'administration après dépouillement.

Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité à main levée

### **Remerciements**

Maintenant, je voudrais remercier une administratrice : Jocelyne Urfié

- Après un mandat de 3 années en tant que membre au conseil d'administration, tu as souhaité ne pas te représenter.

Jocelyne tu as été active tant aux réunions qu'à l'entraide apporté avec les autres membres du conseil d'administration lors de nos différents repas et rassemblements.

Pour te remercier, le bureau a souhaité t'offrir un bouquet que le vice-président, Eugène, va te remettre.

#### Puis Eugène, ancien président

Eugène, tu es membre du conseil d'administration depuis l'AG 2008 soit 11 ans. Tu as souhaité laisser la présidence après la dernière AG en 2018. Eugène tu as mis toute ta passion associative, pour animer notre club pendant 5 ans en tant que Président. Tu t'investis sans compter ton temps. Nous sommes heureux que tu aies accepté de rester au CA en tant que vice-président car tu apportes un vécu associatif fort intéressant.

Tout le conseil d'administration se joint à moi pour te remercier de ton investissement sans faille à notre club.

Maintenant, je donne la parole aux élus locaux s'ils souhaitent intervenir. Aucun élu présent a souhaité prendre la parole.

#### **Résultat de l'élection du tiers sortant**

Tous les candidats ont été réélus ou élus à l'unanimité (111 voix pour 111 bulletins exprimés). Je tiens à féliciter les membres réélus et nouvellement élu et vous remercier pour la confiance que vous leur avez témoignée.

Tous les sujets étant épuisés, je clos cette 43<sup>ème</sup> AG et je vous invite maintenant à rejoindre les tables derrière vous, pour déguster la traditionnelle bûche de Noël réalisée par Sylvie et Frédéric du Fournil d'Andel.

Nous aurons le plaisir d'écouter la chorale du club avec comme chef de chœur Jacques et ses choristes. Ils ont réalisé dernièrement une prestation au foyer logements des personnes âgées du Gouessant à Lamballe qui a été très appréciée par les résidents. Ils interviennent aussi chaque année à l'ouverture des représentations de pièces de théâtre de la Clé des Champs.

#### Arrivée de Henri Lemoine pendant la dégustation de la buche de Noël

Nous avons l'honneur de recevoir Henri Lemoine Président national de Générations mouvement et Président à divers niveaux dans notre fédération départementale. Malgré ton agenda bien rempli tu as souhaité être présent à notre AG. Merci pour l'intérêt que tu portes à nos clubs locaux, de nous représenter et de porter nos attentes au niveau départemental et national.

Le Président national nous a remercié de notre invitation et qu'il tenait tout particulièrement d'être présent à notre assemblée générale. Il a souligné l'intérêt d'avoir un règlement intérieur et qu'il encouragera les clubs de s'en inspirer pour le bon fonctionnement de leur association. Il a ensuite parlé de la mise en place d'un fichier pour la gestion des adhérents, c'est à dire la nouvelle application de GM « SAGA » « Solution d'Aide à la Gestion des Associations » dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données). Le Président a invité aussi les adhérents à participer aux séjours Seniors organisés par la fédération départementale avec des coûts très compétitifs grâce à la participation de la fédération. Il a terminé son intervention en disant sa satisfaction de voir une assemblée aussi dynamique dans une ambiance d'amitié.